



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

Date de la convocation
06 Décembre 2022

Séance du
13 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, GILBERT, BENHERRAT, HOUSIEAUX, VIERIN, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, ERNULT

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame MAURY par Madame AUDINET, Monsieur TILLY par Monsieur ERNULT, Monsieur LEONARD par Madame GUILLAUME – MONNERY

Etait excusée : Madame LHADI

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2022-12-13-14

Vente d'un garage

La commune est propriétaire de deux garages, d'une superficie d'environ 80 m², situés sur la parcelle AK98, ces derniers sont loués depuis plusieurs années à M Jean Christophe Duchmann.

Ce dernier s'est positionné par courrier en date du 27 avril 2021 pour acquérir les deux garages qui lui étaient loués.

Au préalable à la vente, M Duchmann souhaitait que soit remis en état les menuiseries extérieures, la ville a déposé une déclaration préalable dans ce sens, charge à M Duchmann de réaliser les travaux.

L'autorisation d'urbanisme ayant été obtenue, la séparation des réseaux électriques entre le bâtiment et l'éclairage public ayant été réalisée, plus rien ne s'oppose à la vente.

Après consultation des services des domaines le prix de vente a été estimé à 20 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente des deux garages selon le plan annexé au prix de 20 000 €, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de Monsieur Jean-Christophe Duchmann.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- À procéder à la vente de la parcelle concernée.
- À signer l'ensemble des documents afférents

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Zadiyé BLANC, Adjointe au maire chargée de l'Urbanisme et du développement économique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le maire à procéder à la vente de la parcelle concernée
- Autorise le maire à signer l'ensemble des documents y afférant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL



Garage



Parcelle

